



MAITRE D'APPRENTISSAGE, TUTEUR REFERENT DE SITE QUALIFIANT

Contexte

La réforme des diplômes en travail social, les schémas nationaux et régionaux et la loi de la décentralisation ont profondément modifié la professionnalisation dans le cadre de l'alternance. En effet, l'alternance est considérée comme « un mode d'acquisition de compétences professionnelles qui constitue l'un des principes fondamentaux des formations sociales. Elle suppose que le lieu de stage soit un site qualifiant permettant l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel professionnel de compétences. » Ainsi, l'établissement qui accueille le stagiaire est également un lieu de formation. Le site qualifiant et l'organisme de formation sont donc en lien permanent car les apports de connaissance acquis en centre de formation viennent alimenter la mise en pratique du stagiaire lors de son stage ou de son activité professionnelle. Cette dernière donne sens à ce qui est appris en formation.

Afin d'accompagner les stagiaires et apprentis, chaque établissement doit désigner un référent. Cette formation s'adresse à ces référents qu'ils soient tuteur et/ou maître d'apprentissage.

Objectifs

- Acquérir les connaissances juridiques et techniques propres à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage / tuteur
- Développer des outils opérationnels en vue de transmettre des compétences, d'organiser le parcours de formation des apprentis de manière progressive et d'évaluer sa progression dans le cadre de sa montée en compétences
- Identifier la place du maître d'apprentissage / tuteur dans le dispositif de formation, aux côtés et en collaboration avec l'organisme de formation.

Public visé

Tuteurs et maîtres d'apprentissage d'étudiant(s) en travail social

Contenu et déroulement de la formation

Accueil

Présentation des stagiaires
Tour de table

Durée

36 heures

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti

Cadre – Législation

Le cadre réglementaire des formations en alternance
Les types de contrats et les différents statuts
Le rôle et les attentes du site qualifiant
Les conditions de désignation du maître d'apprentissage / tuteur

Lieu

IRDTS Cayenne

Prérequis

Être maître d'apprentissage ou tuteur référent de site qualifiant d'un étudiant en travail social

Préparation et accueil de l'apprenti

Définition et enjeux du tutorat
Les missions du maître d'apprentissage / tuteur
Accueil et intégration de l'apprenti dans la structure d'accueil
Les comportements attendus de l'apprenti
La communication

Taille du groupe

8 à 15 stagiaires

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

Développer l'autonomie

Objectifs, parcours de montée en compétences et échanges mutuels
Tableau de bord, réseau et outils numériques

Dates

Session 1 : 15, 16, 17, 22, 23, 24 juin 2022

| | |
|--|---|
| <p>Session 2 : 5, 6, 7, 12, 13, 14 octobre 2022</p> | <p>Le suivi, les temps d'échanges</p> |
| <p>Intervenantes Session de juin 2022 : Colette GALIBY, directrice de l'IRDTS et formatrice, 18 ans d'expérience en management et GRH. et Erika BERANGER, ingénieure de formation et formatrice depuis 16 ans dans la formation pour adultes, doctorante en sciences de l'éducation.</p> <p>Session d'octobre 2022 : Marie NICAISE, formatrice en travail social depuis 2008, 13 ans d'expérience managériale en intervention sociale et Erika BERANGER, ingénieure de formation et formatrice depuis 16 ans dans la formation pour adultes, doctorante en sciences de l'éducation.</p> | <p>La relation : structure – organisme de formation Les référentiels professionnels L'environnement de la formation professionnelle des futurs travailleurs sociaux La relation entre l'organisation et l'organisme de formation : fréquence et motifs des échanges, dématérialisation des outils. Les relations internes</p> <p>Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages Développement de l'apprentissage - situations professionnelles Le parallèle besoins d'apprentissage et tâches professionnelles Séance d'apprentissage Méthodes pédagogiques Attitude et posture Les modes d'apprentissage</p> <p>Réflexion sur les activités professionnelles et d'apprentissages Ses pratiques professionnelles L'analyse des activités et des modes opératoires L'auto-évaluation.</p> <p>Evaluer les acquis Les pratiques d'évaluation Les différents types d'évaluations et les critères du référentiel de formation La grille d'observation Les résultats</p> <p>Bilan de la formation et évaluation de la satisfaction <i>Tour de table</i> <i>Questionnaire numérique et/ou papier à chaud à l'issue de la formation</i></p> |
| <p>Tarif Les frais pédagogiques sont intégralement pris en charge par la CTG</p> | <p>L'évaluation des compétences se fera à chaque module de formation au cours des cas pratiques et mises en situation réalisés.</p> <p>Modalités pédagogiques <i>Cas pratiques et mises en situation</i> <i>Apports théoriques</i></p> <p>Une attestation de suivi sera remise à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation. Les stagiaires pourront présenter la certification Maître d'apprentissage Tuteur du Ministère du Travail.</p> |

**Personne en situation de handicap, nous contacter pour tout besoin éventuel d'adaptation*

Pour nous contacter :

IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE

Tel. 05 94 25 34 88 – Email : contact@irdts.org

Site internet : www.irdts.org